

EVEIL MUSICAL ET INSTRUMENTAL



1. EVEIL MUSICAL

Les cours collectifs de 45 minutes assurés par Valérie Lambert ont lieu à l'**École maïtrisienne** (salle du rez-de-chaussée), **3 Impasse Hertenbrod** (au bout du Boulevard du Champ de Mars).

Choisissez dans le tableau ci-dessous, par ordre de préférence, 2 horaires correspondant à l'âge et au niveau scolaire de l'enfant (sauf pour les élèves en éveil 1C1 où vous préciserez simplement « 1C1 »).

Indiquez les horaires sur le bulletin-réponse, à déposer au conservatoire au plus tard le **jeudi 5 septembre midi**.

La répartition des élèves par classe sera affichée dans l'escalier du conservatoire et disponible sur notre site à partir du **vendredi 6 septembre au soir**.

<u>NOUVEAUX ELEVES</u>		
<i>4 ans (Moyenne section)</i>	<i>5 ans (Grande section)</i>	<i>6 ans (CP)</i>
Lundi à 16h40	Lundi à 16h40	Mercredi à 9h50
Mardi à 16h30	Mardi à 16h30	Vendredi à 16h40
Mercredi à 9h	Mercredi à 9h	
Jeudi à 16h40	Mercredi à 9h50	
	Jeudi à 16h40	
	Vendredi à 16h40	

<u>ELEVES EN 2^e ANNEE ou 3^e ANNEE D'EVEIL MUSICAL</u>
<i>5ans (Grande section) - 6 ans (CP)</i>
Lundi à 17h30
Mercredi à 10h40
Jeudi à 17h30
Vendredi à 17h30

<u>ELEVES DESIGNES PAR LE PROFESSEUR (EVEIL 1C1, CP)</u>
Mardi de 17h20 à 18h15

2. EVEIL INSTRUMENTAL

Pour l'éveil instrumental, le choix des horaires se fera avec le professeur (date et lieu : v. page suivante).

Ce cours dure 20 minutes par semaine et a lieu au conservatoire.

1^{er} rendez-vous : **réunion d'information**

Instrument	Professeurs	Date et lieu
<u>L'accordéon</u>	M. Oury	Mercredi 4 septembre à 13h30, salle 104
<u>L'alto</u>	M. Cattez	Mercredi 4 septembre à 13h30, salle 101
<u>La contrebasse</u>	M. Rubino	Mercredi 4 septembre à 13h30, annexe 2
<u>Le violon</u>	M. Bouveret Mme Osswald	Mercredi 4 septembre à 13h30, annexe 8
<u>Le violoncelle</u>	Mme Fries	Mercredi 4 septembre à 13h30, salle 108
<u>La flûte à bec</u>	Mme Bastian	Mercredi 4 septembre à 13h30, annexe 10
<u>La flûte traversière</u>	Mme Pennerath	Mercredi 4 septembre à 13h30, annexe 9
<u>Le hautbois</u>	Mme Nicolas	Mercredi 4 septembre à 13h30, salle 209
<u>La harpe</u>	Mme Gary	Mercredi 4 septembre à 13h30, annexe 1
<u>Le piano</u>	Rencontre avec les professeurs	Mercredi 4 septembre à 13h30, salle Timken
<u>La trompette</u> (initiation avec la trompette de poche)	M. Hodapp	Mercredi 4 septembre à 13h30, Caveau
<u>Le trombone</u> (initiation avec un trombone adapté)	M. Spannagel	Mercredi 4 septembre à 13h30, studio Ravel

2^e rendez-vous :
choix des horaires d'instrument

	Instrument	Professeurs	Date et lieu
A partir de 5 ans	<u>L'accordéon</u>	M. Oury	Samedi 7 septembre à 16h, salle 104
	<u>L'alto</u>	M. Cattez	Samedi 7 septembre à 14h, salle 204
	<u>Le violon</u>	M. Bouveret	Samedi 7 septembre à 13h, salle Timken
		Mme Osswald	Samedi 7 septembre à 14h, Salle 201
	<u>Le violoncelle</u>	Mme Fries	Samedi 7 septembre à 14h, annexe 4
A partir de 6 ans	<u>La contrebasse</u>	M. Rubino	Samedi 7 septembre à 14h, salle Ravel
	<u>La flûte à bec</u>	Mme Bastian	Samedi 7 septembre à 14h, annexe 10
	<u>La flûte traversière</u>	Mme Paolacci	Samedi 7 septembre à 14h, annexe 9
		Mme Pennerath	Le professeur contactera les élèves directement
	<u>Le hautbois</u>	Mme Nicolas	Samedi 7 septembre à 15h, salle 204
	<u>La harpe</u>	Mme Gary	Samedi 7 septembre à 14h, Caveau
	<u>Le piano</u>	Téléphoner au conservatoire	
	<u>La trompette</u> (initiation avec la trompette de poche)	M. Hodapp	Samedi 7 septembre à 15h, Caveau
	<u>Le trombone</u> (initiation avec un trombone adapté)	M. Spannagel	Le professeur contactera les élèves directement

Les cours débutent le mardi 10 septembre

DROITS DE SCOLARITE DU CONSERVATOIRE 2019-2020

(tarifs trimestriels, inscription à l'année)



	FORMULES	Disciplines tarifées	COLMARIENS			Boursiers colmariens non imposables*	COMMUNES DE COLMAR AGGLO			COMMUNES HORS COLMAR AGGLO		
			Normal Adulte / 1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant (-40 %)	3 ^{ème} enfant (-60 %)	-45%	Normal Adulte / 1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant (-40 %)	3 ^{ème} enfant (-60 %)	Normal Adulte / 1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant (-40 %)	3 ^{ème} enfant (-60 %)
A	DISCIPLINE COLLECTIVE SEULE ou DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE	Théâtre, Éveil musical, Direction de chœur, Formation musicale, Musique de chambre, Analyse, Écriture, GMAO, Orchestration ou Harmonie au clavier, Piano complémentaire	120 €	72 €	48 €	66 €	206 €	123 €	83 €	213 €	128 €	86 €
B	CURSUS INSTRUMENTAL ou HORS CURUS avec cours d'instrument individuel	Instrument + formation musicale + pratique collective (orchestre ou chorale)	239 €	142 €	95 €	131 €	402 €	241 €	160 €	425 €	255 €	170 €
C	EVEIL INSTRUMENTAL ou ATELIER INSTRUMENTAL ou CHANT MUSIQUES ACTUELLES	Éveil instrumental = cours d'instrument + cours d'éveil musical Atelier Instrumental (hors cursus à partir de fin de 2 ^{ème} cycle)	199 €	119 €	80 €	109 €	339 €	203 €	136 €	350 €	210 €	140 €
D	PARTICIPATION A UN ENSEMBLE	Chœur adultes, Ensemble de Jazz, Ensembles ou orchestre 3 ^{ème} cycle	43 €			Tarif Normal	64 €			67 €		
E	CHORALE SANS AUTRE PRATIQUE ou COURS DE FORMATION MUSICALE ADULTE SEUL	Chorale enfants ou adolescents, FM adultes	17 €	10 €	7 €	Tarif Normal	27 €	16 €	10 €	28 €	16 €	11 €

FRAIS DE DOSSIER pour toute première inscription : 30 €

LOCATION D'INSTRUMENT par trimestre : 60 € (violin, alto, violoncelle), 80 € (autres instruments)

***Conditions pour bénéficier du tarif boursier de la Ville de Colmar (45% de réduction) :** - Être domicilié à Colmar et être non imposable

- Retirer un dossier de demande de bourse au secrétariat du conservatoire et le lui retourner dûment rempli accompagné de l'avis d'imposition pour le 15 octobre 2019

N.B. : produire un certificat de non-imposition pour l'année N-1, avis comportant la mention « Au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu », critère apprécié avant imputation des réductions et crédits d'impôt.

- L'ordre des enfants est fonction de leur âge. Le premier enfant est le plus âgé et il paie le tarif « Normal ».
- Seule l'adresse du responsable légal de l'élève est valable.
- Certaines communes environnantes offrent une subvention aux élèves inscrits au conservatoire de Colmar, se renseigner auprès de sa mairie

L'inscription est pour une année scolaire. Le paiement par trimestre est une facilité. Toute année commencée est due en entier, notamment en cas d'inscription tardive ou de départ prématuré sauf cas de force majeure prévu dans le règlement intérieur. Paiement à la Trésorerie de Colmar Municipale (Cité administrative, Bât.J, 3 rue Fleischhauer, 68026 COLMAR cedex), au comptant ou par chèque bancaire à l'ordre de la Trésorerie de Colmar Municipale. Les chèques vacances sont admis.

Les absences pour cause de maladie ne peuvent en aucun cas entraîner une réduction de tarif. Seule l'absence d'un professeur (sans que ses cours ne soient remplacés) pour un mois ou plus, sera prise en compte pour une éventuelle réduction. **Tout arrêt au CRD doit être signalé par écrit et motivé à la directrice.**

BULLETIN-REPONSE – EVEIL MUSICAL

1^{er} enfant :

NOM et PRENOM de l'élève :

Age : Classe à la rentrée scolaire :

1^e année d'éveil

2^e année d'éveil

3^e année d'éveil

Adresse complète.....

..... Tél. :

Nombre d'enfants au conservatoire :

Choix 1

Choix 2



2^e enfant :

NOM et PRENOM de l'élève :

Age : Classe à la rentrée scolaire :

1^e année d'éveil

2^e année d'éveil

3^e année d'éveil

Adresse complète.....

..... Tél. :

Nombre d'enfants au conservatoire :

Choix 1

Choix 2